

## Intégrer le transfert de technologie dans les services des CATI

En 2021, avec l'ajout au programme des CATI de ressources spécialisées dans le domaine du transfert de technologie, les mesures prises par l'OMPI en faveur des CATI se sont renforcées, leur permettant d'aider les innovateurs locaux et de mettre au point un écosystème d'innovation complet, de la recherche à la commercialisation des produits.

L'OMPI a mené des travaux approfondis visant à élargir les capacités des CATI et des autres parties prenantes en matière de mise en place d'écosystèmes d'innovation propices au parcours de l'innovation entre créateurs et utilisateurs. L'approche adoptée a consisté à répondre aux besoins des parties prenantes en rapport avec le cadre juridique régissant le transfert de technologie au niveau institutionnel. Il s'est notamment agi d'élaborer des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle, afin d'améliorer la capacité des CATI et des autres structures de transfert de technologie de fournir aux clients une gamme de services plus sophistiquée – y compris en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle, de valorisation et de négociation pour la concession de licences. L'objectif était également de renforcer les capacités du personnel des CATI et d'autres professionnels de la gestion dans le domaine du transfert de technologie et de la commercialisation de la propriété intellectuelle, au moyen de programmes de formation, de projets nationaux et institutionnels, et de la mise à jour ou de la création de nouvelles ressources à l'appui de l'innovation – comme la page Web relative au transfert de technologie, des guides de niveau avancé et des bases de données.

L'inclusion des aspects liés au transfert de technologie dans le programme de CATI a été essentielle pour la conférence mondiale de l'OMPI sur les CATI, dont une journée a été consacrée à la collaboration et la création de réseaux au niveau international pour le transfert de technologie, afin de favoriser l'accès des nouveaux marchés et partenaires aux résultats de la recherche. En outre, la question des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle a été présentée aux participants CATI, ainsi que les notions fondamentales en matière de valorisation de la propriété intellectuelle.

## Publications, plateformes et outils numériques

Anticipant les besoins des CATI et des autres structures d'innovation en matière d'alignement de leurs activités sur les tendances post-COVID, et compte tenu de leur souhait d'aider de manière adéquate les innovateurs impliqués dans les pandémies actuelles et futures, des contenus seront adaptés et d'autres créés pour les guides ci-après, qui seront finalisés en 2022 : le *Guide pour une concession de licences de technologie réussie* et le *Guide général pour la valorisation de la propriété intellectuelle*, avec un livret consacré au secteur de la biotechnologie. Il s'agit de guides pratiques et conviviaux indiquant la manière dont les CATI et les autres structures d'innovation peuvent intégrer les principes de négociation et de valorisation dans leurs activités quotidiennes.

Le *Guide relatif au transfert de technologie dans le secteur de la biotechnologie* a été conçu pour aider les acteurs de l'innovation dans le domaine de la biotechnologie à comprendre l'environnement nécessaire à la durabilité de ce secteur, ainsi que les questions complexes liées au rôle de la propriété intellectuelle dans la création, la protection et le transfert des résultats de la recherche des laboratoires de biotechnologie aux utilisateurs publics et privés – étant entendu que ce secteur est largement régi par des règles et règlements nationaux et internationaux. Il propose des modèles et exemples d'accords déjà été utilisés de manière fructueuse.

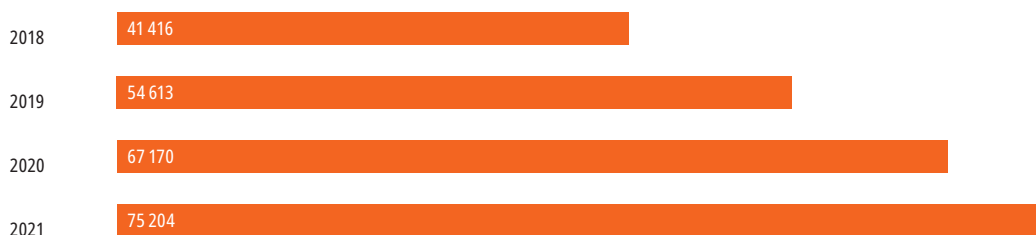
Les travaux sur le *Guide contenant des mesures d'incitation à l'intention des chercheurs* se sont poursuivis (publication prévue en 2022). Ce guide tente d'expliquer les motivations, récompenses et mesures d'incitation stimulant les chercheurs à participer au transfert de technologie et à la commercialisation – dans l'intérêt de la société, des institutions et des chercheurs eux-mêmes. Le guide décrit de nombreux aspects des mesures d'incitation pour les chercheurs, définit ces mesures et explique comment les organiser. Il donne également des exemples inspirants de politiques d'incitation à l'innovation suivies par des universités et instituts de recherche publics du monde entier.



En 2021, un travail important a été réalisé pour la création de la nouvelle page Web sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, qui propose un certain nombre d'exemples de réussite en matière de transfert de technologie, par exemple les nouvelles politiques de propriété intellectuelle dans des universités d'Algérie et de Jordanie, et la contribution des établissements universitaires publics à la lutte contre la COVID-19 (invention de l'Université de Tallinn).

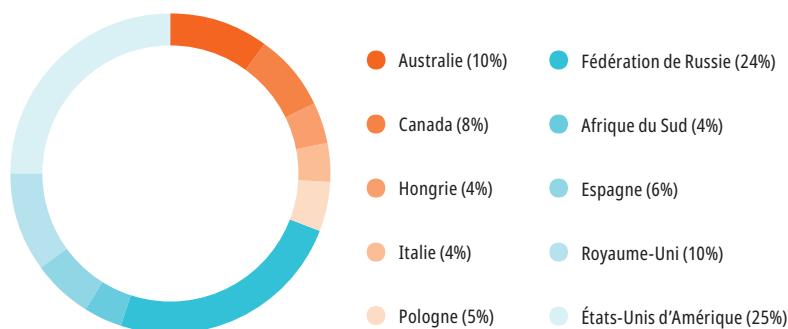
La base de données de l'OMPI sur les politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle contient des liens vers les politiques de propriété intellectuelle et les politiques connexes d'universités et d'instituts de recherche du monde entier, ce qui permet aux CATI de tirer des enseignements de l'expérience d'autres institutions. En 2021, on a compté 75 204 consultations uniques de pages et 48 974 utilisateurs de la base de données. La base de données de l'OMPI a également été enrichie de 153 nouvelles politiques institutionnelles de propriété intellectuelle et de cinq nouveaux modèles nationaux de politiques de propriété intellectuelle, et contient désormais plus de 700 exemples de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle. Une nouvelle fonction de recherche, dénommée "consultation", a également été ajoutée et de nouveaux types de politiques ont été inclus, à savoir : "Politique nationale type en matière de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche", "Politiques de consultation", "Politiques en matière de conflits d'intérêts", "Politiques en matière de commercialisation", "Politiques en matière d'essaimage", "Politiques en matière de logiciels" et "Politiques en matière de droit d'auteur".

**Figure 18. Nombre de consultations uniques des pages Web de la base de données de l'OMPI sur les politiques en matière de propriété intellectuelle**



Source : Base de données de l'OMPI sur les politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle

**Figure 19. Les 10 premiers pays ayant des politiques de propriété intellectuelle présentés dans la base de données**



Source : Base de données de l'OMPI sur les politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle

**Figure 20. Collection de documents dans la base de données de l'OMPI sur les politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle**



Source : Base de données de l'OMPI sur les politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle

Le Modèle de politique de propriété intellectuelle de l'OMPI à l'intention des établissements universitaires et des instituts de recherche, les lignes directrices pour l'adaptation de ce modèle et la Liste de contrôle à l'intention des rédacteurs de politiques de propriété intellectuelle constituent un bon point de départ pour les universités ou les instituts de recherche souhaitant créer ou améliorer une politique de propriété intellectuelle et accélérer la commercialisation des inventions prometteuses. En 2021, des versions personnalisées du modèle et des lignes directrices de l'OMPI ont été créées pour les pays africains, l'Afrique du Sud, le Belarus, le Maroc et le Viet Nam.

En 2021, l'OMPI a commencé à créer un Modèle de politique de droit d'auteur à l'intention des établissements universitaires et des instituts de recherche publics, avec des lignes directrices pour l'adaptation de ce modèle. Ce modèle de politique se concentre sur le droit d'auteur, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur créées en dehors des universités et des établissements de recherche publics, et l'utilisation de ces œuvres sur l'Internet.

L'OMPI a créé deux questionnaires type pour adapter l'appui qu'elle fournit aux universités et aux instituts publics de recherche : le questionnaire d'analyse institutionnelle, qui vise à recueillir des informations sur la mission, les besoins et le contexte particuliers de l'institut, et le questionnaire d'analyse juridique, destiné à recueillir des informations sur le cadre juridique national en matière de propriété intellectuelle et de transfert de technologie. En 2021, les questionnaires ont été mis à jour et publiés sur la page du site Web consacrée au transfert de technologie.

## Projets spéciaux

Phase I du projet entre l'Organisation eurasiennne des brevets (OEAB) et l'OMPI, concernant le renforcement de la capacité des parcs technologiques dans la région du Caucase de fournir des services de commercialisation de la propriété intellectuelle pour l'innovation.

Le rapport concernant les parties prenantes a été finalisé en 2021, et le rapport d'évaluation analytique concernant l'état actuel de la commercialisation de la propriété intellectuelle dans les parcs technologiques régionaux a été conçu avec des recommandations sur les instituts susceptibles de bénéficier du programme personnalisé de renforcement des capacités de l'OMPI. L'objectif du programme régional serait d'améliorer la capacité des parcs technologiques de fournir des services de commercialisation de la propriété intellectuelle à leurs résidents – PME, start-up et instituts de recherche des États membres de l'OEAB.

Après deux années de travail intense en ligne sur le développement du réseau régional de bureaux de transfert de technologie dans les États baltes – Estonie, Lettonie et Lituanie – l'accord de collaboration régionale a été conçu et devrait être signé par les associations et consortiums de

bureaux de transfert de technologie des États baltes. Son lancement est prévu en septembre 2022, à l'occasion de la conférence internationale sur le transfert de technologie, en Lituanie.

En 2021, l'OMPI dirigeait des projets de politique institutionnelle en matière de propriété intellectuelle dans les pays suivants : Algérie, Belarus, Égypte, Jordanie et Tunisie. En conséquence, 34 instituts ont rédigé leur politique de propriété intellectuelle et sont en train de les finaliser en vue de leur adoption. Parmi eux, sept instituts ont officiellement adopté des politiques de propriété intellectuelle, et il est prévu qu'en 2022, au moins 25 instituts achèvent leur adoption.

## Conférences et activités de formation

Le 14 décembre 2021, l'OMPI et le Centre commun de recherche de la Commission européenne ont organisé une conférence sur l'innovation entre l'UE et les pays arabes, intitulée *Paving the Way for International Research Collaboration and Technology Transfer* et portant sur la nécessité de renforcer la collaboration entre les instituts de recherche des pays développés et des pays en développement. L'OMPI et le Centre commun de recherche ont envisagé une collaboration dans ce domaine, étant entendu que la collaboration internationale en matière de transfert de technologie était cruciale pour faire face aux défis mondiaux. Les instituts de recherche et les parties prenantes doivent être prêts à envisager une collaboration institutionnelle plus systématique et durable entre deux régions, ainsi que des activités de coopération Sud-Sud. L'idée d'utiliser la "diplomatie scientifique" pour surmonter les difficultés a été largement acceptée.

Les établissements universitaires s'intéressent de plus en plus au développement de la capacité de répondre aux défis du marché, par exemple en déterminant la valeur des technologies qui sont à un stade précoce de leur développement. En 2021, l'OMPI a organisé une série d'activités de formation en ligne sur la valorisation de la propriété intellectuelle à l'intention des parties prenantes de l'innovation en Colombie, en Ouzbékistan et en Ukraine, fournissant des explications théoriques et un accompagnement pratique sur des cas réels. En outre, une formation a été organisée sur l'innovation ouverte et les outils de propriété intellectuelle en Colombie.

Des programmes de formation aux politiques institutionnelles de propriété intellectuelle ont été prévus dans le cadre des projets nationaux relatifs aux politiques de propriété intellectuelle, ou sous la forme d'événements distincts, notamment au Nigéria et en République dominicaine. Compte tenu de la demande expresse du réseau de CATI en Inde, l'OMPI a également prévu un cours en ligne d'une journée sur les licences, qui simule une négociation de licence sur la base d'un cas hypothétique de technologie renouvelable.